

PANNEAU ELECTORAL - MODÈLE PREMIUM

Référence : 02148



RESUME

Panneau électoral modèle classique. Notre produit respecte les formats des affiches électorales.

Ce panneau a la double d'utilité de présenter les affiches des candidats lors des périodes d'élection et de pouvoir faire passer des informations diverses aux habitants en dehors de ces moments.

La fixation au sol du panneau électoral peut se faire à l'aide [d'un fourreau spécial tube](#) ou [d'un pied amovible](#). Il est aussi possible d'attacher ou de fixer le haut du panneau à une grille ou un mur (système de fixation non fourni).

Les points forts :

- Durable
- Solide
- Homologué

Conditionnement : panneaux vendus à partir de 5 unités



DECLINAISONS

DESCRIPTION

Tout savoir sur le panneau électoral

Le panneau électoral sert à présenter les différentes affiches des candidats. Mais, en dehors des périodes électorales, il peut permettre à une commune de faire passer tous types d'informations à ses habitants.

Sa fixation au sol est possible par deux moyens : le pied amovible et le fourreau spécial tube. Il est aussi possible d'attacher le haut du panneau à une grille ou à un mur pour le rendre plus stable et résistant (fixations non fournies).

Selon les articles L51, R39 et R28 du Code Électoral :

- Une surface égale doit être consacrée à chaque candidat ou à chaque liste.
- Chaque lieu de vote doit nécessairement avoir une série de panneaux d'affichage.
- Si un lieu de vote reçoit plusieurs bureaux de vote, il n'est pas nécessaire d'accommoder plusieurs séries d'emplacements.
- Des séries de panneaux d'affichage complémentaires sont possibles de manière facultative.

Emplacements électoraux supplémentaires

En complément de ceux situés à côté des lieux de vote, les communes peuvent installer d'autres emplacements d'affichage électoral ; le nombre maximum de ces emplacements est fixé en fonction du nombre d'électeurs, dont l'application donne les règles suivantes :

- Communes dont le nombre d'électeurs est inférieur à 501 : 5 emplacements
- Communes dont le nombre d'électeurs est compris entre 501 et 5 000 : 10 emplacements
- Communes dont le nombre d'électeurs est supérieur à 5 000 : 10 emplacements auxquels s'ajoutent des emplacements supplémentaires

Caractéristiques du panneau électoral modèle

classique

Nous vous proposons deux dimensions d'affichage :

- Panneau électoral un candidat : 1000 x 1700 mm
- Panneau électoral deux candidats : 1500 x 1700 mm

Caractéristiques :

- Tôle (1,2 mm) galvanisée à chaud
- Tube acier rond Ø 35 mm
- Tube galvanisé par le procédé de Sendzimir
- Facilité d'installation par accrochage en kiosque
- Vendu sans pied : vous pouvez utiliser [les pieds amovibles pour tube](#) ou les [fourreaux spéciaux tube](#).

Nous commercialisons aussi un [panneau électoral moins large](#).